

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 26 Septembre 2018

Le 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Villeteureix sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	51	De la délibération 143 à 158 Pour la délibération 160 De la délibération 164 à 166
	50	Pour la délibération 159 De la délibération 161 à 163
Nombre de suppléants présents	1	
Nombre d'absents titulaires	12	De la délibération 143 à 158 Pour la délibération 160 De la délibération 164 à 166
	13	Pour la délibération 159 De la délibération 161 à 163
Dont procurations	8	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Michel Desmoulin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 12 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

- Retrait du projet de délibération N°2018/152 relatif au projet de méthanisation sur la commune de Saint Méard de Dronne
- Ajout du projet de délibération N°2018/166 relatif à la demande de résiliation du marché pour la construction d'un centre d'hébergement à énergie positive à Siorac de Ribérac conclu avec la société « étanchéité Chalusienne » pour le lot n°3.

Le conseil a débuté par la présentation de la tarification incitative des ordures ménagères par le SMD3.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

(2 absences pour la 2018/155 et 1 abstention pour la 2018/157)

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1 SECRETARIAT GENERAL : Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 143 : Modification Statutaire du SMBI

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SMBI entérinant la modification de périmètre avec le retrait de la commune de Saint Vincent de Connezac et de Tocane (pour une partie de son territoire).

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 144 : Adhésion de la commune de St Vincent de Connezac au SRB Dronne

Compte tenu du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « Gemapi » à notre EPCI et afin que cette compétence puisse être exercée sur l'ensemble de notre territoire, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Vincent de Connezac au SRB Dronne.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 145 : Rapport d'Activité du CIAS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a pris acte du rapport d'activité 2017 du CIAS.

1-2 RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Jeannik Nadal

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 146 : Avance remboursable d'un appareil auditif dans le cadre du FIPHFP

Un agent du service des écoles souffre d'un déficit majeur d'audition qui nécessite la mise en place de deux appareils auditifs. Le coût de l'appareillage est de 3 454 €. La somme de 1 600 € peut être prise en charge par le Fonds d'Indemnisation des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la subvention du FIPHFP d'un montant de 1600.00 € et autorise le règlement direct au centre de correction.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 147 : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de créer un poste en contrat d'apprentissage pour une formation BPJEPS « Sports pour tous » pour le service des sports et de créer un poste d'éducateur sportif territorial (catégorie B) suite à la réussite d'un agent au concours.

1-3 FINANCES : Rapporteur Jean-Marcel Beau

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 148 : Exonération de TEOM – Année 2019

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM, du fait de la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'exonérer les locaux proposés par le SMCTOM-secteur de Ribérac. M. Lafaye et M. Laguillon ne prennent pas part au vote.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 149 : Décision Modificative n° 2, Budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	611		Contrat prestation de services	+17 000 €	
011	6226		Honoraires	+15 000 €	
014	7489		Reversement et restitution sur autres attrib	-9 500 €	
65	65548		Autres contributions	+7 000 €	
022	022		Dépenses imprévues	-15 000 €	
023	023		Virement section investissement	+4 420 €	
70	70875		Autres prestations de services		+17 000 €
77	7711		Dédits et pénalités perçus		+1 920 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 18 920 €	+ 18 920 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
13	1318	01	Subv équipements transf-autres organisme	+6 996 €	
21	2182	06	Matériel de transport	+2 500 €	
21	2188	15	Autres immo. Corp.	+1 000 €	
21	2188	45	Autres immo. Corp.	-300 €	
21	2188	19	Autres immo. Corp.	-700 €	
204	204182	52	Bâtiments et installations	-13 576 €	
21	21578	33	Autre matériel et outillage de voirie	+10 500 €	
10	10222		FCTVA		+ 2 000 €
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+4 420 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 6 420 €	+ 6 420 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 150 : Décision Modificative n°1, budget Office de Tourisme Intercommunal

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité les ajustements de crédits ci-dessous :

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	2088	06	Autres immo. incorporelles	-1 000 €	
21	2184	05	Mobilier	+500 €	
21	2188	08	Autres immo. corporelles	+500 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				0 €	0 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 151 : Fixation du montant à percevoir au titre de la Taxe GEMAPI, année 2019

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, selon les indications du SRB Dronne, de fixer le produit attendu pour la taxe GEMAPI au niveau de 2018, soit 129 000 €.

2- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1 DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapporteur Allain Tricoire

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 153 : Projet de parc Photovoltaïque à La Tour Blanche :

L'enquête publique relative au projet va démarrer fin septembre, le conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur ce projet, comme cela a été fait dernièrement pour le projet de Vendoire.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 154 : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le BEPOS de Siorac-de Ribérac au titre de l'année 2018

Dans le cadre des Contrats de ruralité pour la CC Pays du Ribéracois, le conseil communautaire à l'unanimité accepte de solliciter le DSIL 2018 à hauteur de 10 000 €.

2-2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Rapporteur Patrice Favard

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 155 : Fixation du montant du loyer de l'association « Champ des Possibles »

Le conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions) décide de fixer à 300 euros mensuels le loyer applicable à l'Association Le Champs Des Possibles installée à l'espace « Restaurant » de l'ancien « Donzac » à St Sulpice de Roumagnac, à compter du 1^{er} octobre prochain.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 156 : Renouvellement du bail de location avec la SCI Jarissou à Tocane ST Apre

Le loyer mensuel est actuellement de 600 € par mois. Le conseil Communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur la reconduction du bail avec la SCI Jarissou, à compter du 1^{er} février 2019, et fixe durée de la location à 18 mois.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 157 : Signature du contrat de location avec l'entreprise PROSMETs à compter du 1^{er} septembre

Le conseil Communautaire (1 abstention) autorise le Président à signer le contrat de location avec l'entreprise PROSMETs pour le pack « bureau +Logement », sur la base de 300 € par mois, conformément à la délibération 2017/118 du 28/09/2017.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 158 : Appel à projet « innovation rurale »

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projets « innovation rurale » qui vise à encourager l'innovation en milieu rural, notamment dans le domaine du soutien aux startups.

Le conseil communautaire propose à l'unanimité de répondre à cet appel à projets en candidatant pour le lancement à l'Espace entreprises de Tocane-Saint-Apre d'un incubateur d'entreprises ouvert aux entrepreneurs et startups qui s'intéressent à toutes les étapes de la chaîne de valeur de l'agro-alimentaire. Le Club d'entreprises du Pays Ribéracois, la start-up PROSMETs et l'INRA seraient partenaires de ce projet.

2-3 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : Rapporteur Gérard Senrent

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 159 : Adoption des tarifs de la taxe de séjour suite à la modification de la loi de finance rectificative pour 2017 avec impact au 1^{er} janvier 2019

La loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 apporte de nouvelles modifications en matière de taxe de séjour qui devront intervenir à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément à la proposition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, le conseil communautaire accepte à l'unanimité que le pourcentage appliqué au coût de la nuitée pour les hébergements non classés soit de 5% (taux maximum) et d'exonérer de taxe de séjour les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€..

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 SCOLAIRE : Rapporteur : Rapporteur Rémy Terrienne

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 160 : Réattribution de la subvention de l'école de St Paul Lizonne

La subvention votée pour les enfants scolarisés à l'école de St Paul Lizonne n'ayant pas été versée au premier semestre 2018, le conseil Communautaire accepte à l'unanimité la réattribution à l'amicale d'Allemans et à l'amicale de Bertric Burée soit 542€ chacune dans la mesure où, depuis la rentrée, les enfants sont scolarisés dans les écoles de ces deux communes.

3-2 PERI et EXTRASCOLAIRE : Rapporteur Joël Constant

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 161 : Remboursement des familles au titre du séjour adolescents à Arrigoriaga

Les dépenses du séjour des adolescents à Arrigoriaga ont été bien inférieures aux prévisions ; de plus les ados ont organisés plusieurs actions d'autofinancement. Aussi, conformément à la proposition de la commission des activités péri et extrascolaire, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le remboursement des familles à hauteur de 90€ par jeune.

3-3 AFFAIRES CULTURELLES : Rapporteur Daniel Villedary

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 162 : Tarifs spectacle dans le cadre de la résidence Jeunesse et Territoire

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord inaugure avec la Communauté de communes du Pays Ribéracois et le soutien financier de la DRAC Nouvelle Aquitaine un dispositif de résidence de sensibilisation en direction de la jeunesse dès la rentrée scolaire 2018-2019. La Résidence Jeunesse et Territoire a pour objectif de mettre en relation les jeunes avec les artistes et leurs œuvres, sur tous les temps de leur vie, que ce soit en temps scolaire ou dans leurs activités de loisirs.

La première de ces résidences sera accueillie dans la Communauté de communes du Pays Ribéracois, en association avec la Cité Scolaire Arnaut Daniel de Ribérac.

Le lancement de cette résidence se fera le 16 octobre 2018 avec la programmation d'un photo-concert au cinéma Max Linder de Ribérac : Rodéo Ranger, Fragment d'une traversée. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

- Séances scolaires 3€
- Plein tarif tout public 6.80€
- Tarif réduit tout public : 5.5€
- Moins de 14 ans tout public 4€

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 163 : Subvention à Douchapt Blues dans le cadre du Festival des Energies

Dans le cadre du partenariat de la Communauté de Communes avec l'association Douchapt Blues, cette dernière organisera le concert du Festival des énergies le 5 octobre 2018. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 500€ à Douchapt Blues pour l'organisation de cette soirée.

4 - POLE TECHNIQUE

4-1 SERVICE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 164 : Autorisation de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition d'un Point à Temps Automatique

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à lancer une procédure de marché cet automne en vue de l'acquisition d'un PATA d'occasion avant mars 2019.

4-2 SERVICE ESPACES VERTS – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 165 : Fourniture d'un camion pour le service Espaces Verts : pénalités de retard

Afin de satisfaire aux besoins du service Espaces Verts, un marché de fourniture d'un camion avait été conclu pour une acquisition d'un montant HT de 35 560 €. Le camion a été livré avec un retard de 54 jours. Le marché prévoyait l'application de pénalités de retard. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la proposition d'appliquer une pénalité de 0.1% du montant HT du marché par jour de retard soit 1 920.24 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 166 : demande de résiliation du marché pour la construction d'un centre d'hébergement à énergie positive à Siorac de Ribérac conclu avec la société « Etanchéité Chalusienne » pour le lot n°3

La société SAS Etanchéité Chalusienne se trouvant dans l'incapacité d'exécuter le chantier, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de résilier le marché relatif au lot Etanchéité du Centre d'hébergement à énergie positive de Siorac de Ribérac, sous réserve qu'aucune solution réglementaire amiable ne soit trouvée avec l'entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20